Moul! Josef

NOTI

SUR LE BARRAGE DE BETLOUGUE

(MAURITARIE)

Organisation pour le Mise en Valur
du Fleuve Senegal (OMVS)
Haut Commissariat
Contre Régional de Documentation
Saint Louis

Ll est apparu que le problème de Beilougué (100 Km SE de Kaédi) avait pour caractériatique escentielle d' tre mal posé et nécessitait une sérieuse mise au point.

- I - HISTORIQUE SOMMAIRE -

Le projet de barrage de Bellougué est vieux de plusieurs apnées. Dès 1949 des traveux étalent en cours auxquels participaient à des titres divers le desmandant de Cercle, très dynamique mais non techniquen, le Service de l'Elevage de la Mauritania (fournisseur des arédits et du matériel), le Service des T.P. de la Mauritania (Ingénieur Conseil plus ou moira donsulté et plus ou moira réticent).

Vers le début de Décembre 1949, ne trauvant en mission en Mauritanie pour le compte du Service de l'Elevage je suis, à sa demande, passé à Beilougué pour examiner ces travaux. J'ai constaté deux anomalies importantes :

lo) se barrage était entrepris sans que le moindre instrument topographique, niveau ou autre, ait jameis pénétré dans son bassin versant ou dans sa future retenne.

2°) on a apprétait, à grand renfort de ciment, à déverser en arêta, sur plusieurs mètres d'alluvions non consolidées, o est-à-dire avec certitude d'un sous-cavage entraisant la ruine rapide sinon ammédiate, de l'ouvrage.

Jai demandé d'abandonner le ciment, aussi teux qu'inutile, dans la construction de la digue. J'ai suite recherché un déversoir latéral, mobilisant pour ce la re le seul niveau que possédat la Mauritanie et qui fut voyé par avion de Saint Louis. Le résultat de ces recher et diverses considérations relatives au projet figurent da notre rapport Eléments pour un équipement hydraulique de Basse-Mauritanie, de Février 1950.

Nous n'avons pas connaissance des travaux qui ont pu être exécutés depuis cette époque. Nous savons par contre de manière certaine que le lever topographique du bassi versant et de la duvette, demandé par nous n'a pas été effectué.

Tout récemment l'Administration a demandé à la S.A.F.E.G.E. d'examiner la question et le Géologue de cette société, M. KARPOFF, a présenté un rapport dâté du 24 Février 1951.

L'auteur de ce rapport fait état à diverges reprises, mais toujours par vois indirecte, de mon opinion (?) sur le barrage de BEILOUGUE (i). Il avoue par contre, de moi nière aussi ingénue qu'inexplicable; n'avoir "jamais et l'occasion de consulter le rapport de M. ARCHAMBAULT sur 1. Equipement Hydraulique de la MAURITANTE"...(%). Que M. KARPOFF, chargé officiellement par l'Administration d'examiner le projet de la BAFEGE, ait été si peu et ei mal documenté à SAINT-LOUIS sur les tenants et aboutissants de l' affaire, dénote les confusions diverses qui, des l'origine, ont présidé au projet de BETLOUGUE.

- II - RAPPEL DES DONNEES GENERALES -

1°) Le rapport précité sur l'Equipement Hydraulique de la MAURITANIE montre que BEILOUGUE rentre dans le cadre d'un programme d'équipement général par construction de restenues, pour lesquelles nots avons d'ailleurs établi des disrectives générales, des régions de MAURITANIE dépourvues d'eau souterraine. Par définition ces retenues doivent être de construction aisée, rapide et économique. A BEILOUGUE, lors de mon passage tout au moins, l'utilisation agricole d'une partie de l'eau était envisagés, au moyen de prises sous le barrage alimentant des irrigations à l'aval. On pouvait à ce titre envisager un ouvrage un peu plus important et coûteux que pour la saule création d'un point d'eau destiné à l'élevage. Il n'empêche que le projet de BEILOUGUE ne présente manifestement de l'intérêt que si une réalisation rustique et bon marché est possible.

⁽¹⁾ Il va jusqu'à m'attribaer, en même temps que la décorverte (?) du site de BEILOUGUE, la parenté d'une lett du Commandant de Cercle de Borgol, rapportant sans doute, en un style géologique d'ailleurs peu orthodoxe la teneur (?) d'une conversation commune.

⁽²⁾ rapport diffusé à 35 exemplaires dont environ 25 en MAURITANIE.

2°) A ce titre il est de toute évidence qu'un ouvrage en béton ne saurait être envisagé. Certé, celà permettrait de déverser en orête. Mais à condition de déblayer un remplissage alluvial épais, si mes souvenirs sont exacts, de 10 à 15 mètres (peut être bien davantage d'ailleurs car on n'a fait que 2 ou 3 puits) et aquifère; ce qui majorerait dans d'énormes proportions le coût de jà probitif de la digue.

Je) C'est donc en terre qu'il faut construire l'ouvrage. Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport BAFEGE, je précise d'ailleurs que les digues en terre ne s'édifient jamais en argile pure. Le matériau idéal est un mélange argile-sable que le rempliséage alluvial de l'Oued BEILOUGUE semble devoir fournir aisément, en Grande quantité et avec une granulométrie convenable.

de la SAFEGE, il ne semble pas que pour une digue de quelques mètres de hauteur la question de l'étanchéité des anorages (1) se pose. Les deux parois rocheuses du défilé sont constituées par des schistes quartziteux compacts, indubitablement imperméables dans la masse, plus ou moins éjaclasés éclatés et fissurés à l'afflurement. Il sera peut être nécessaire de décaper des parois pour aller jusqu'au rocher sain. Mais compte-tenu de la faible charge et du colmatage probable par le limon des caux de la retenue, les fuites à escompter, s'il s'en produit ne peuvent être que dépourvues à la fois, de danger et d'intérêt pratique (la perte d'esu par évaporation sera d'une bien autre importance). De surcroit je rappelle qu'on avait prévu l'utilisation des esux à l'aval : on pourrait donc requeillir les fuites-minimes - qui risqueraient de se produire.

5°) le problème fondamental est celui du déversoir de crue : e'est celui que nous avons examiné fin 1949.
Les défilés existant dans l'exe du barrage, (sur la crete
allongée dite "OUA-OUA") sont manifestement; trop élevés. Le
nivellement d'un autre col, sur le rébord sud de la cuvetté
c'est-à-dire au S.E du barrage, a montré qu'il se situait à
14 m 40 au-dessus du terre-plein alluvial. Pour l'utiliser
comme déversoir il faudrait, par exemple, monter la digue
à 10 mètres et par ailleurs arraser ce col pour l'abaisser
de 6 ou 7 mètres : chacune de ces opérations (et à fortiori
leur conjonction), apparait trop importante et trop couteuse

⁽¹⁾ et à fortiori celle de l'étanchéité du bassin versant.

pour l'intérêt de l'ouvrage.

6°) Aussi avons nous soggéré une possibilité : celle de se passer, à titre tout à fait exceptionnel, de déversoir.

D'après la carte au 1/200.000 (d'ailleurs médiocre et trés peu sure) il semble en effet qu'on ait affaire
à BEILOUGUE à un bassin versant petit (environ 80 Km2)
et à une cuvette trés étendue : par intrapolation des courbes de niveau on trouve que les 16 millions de m3 que ces
80 Km2 sont susceptibles d'apporter, peur 400 mm de pluie
ruisselant à 50%, représenteraient une hauteur d'eau de
l'ordre de 3 à 5 mètres (au-dessus da terre-plein alluvial
du défilé priscomme cote c). D'autre part on avait prévu
des vannes pour l'irrigation. Il paraissait dons possible
à priori d'envisager le stockage des seux de chaque hivernage (au besoin à vannes ouvertes s'il s'agit d'une année
très pluvieuse), leur emploi en saison sèche, et la vidange i
intégrale de la cuvette avant chaque nouvel hivernage.

7°) Ceci supposait évidemment la confirmation par des levers précis, des données déduites de la carte à 1/200.000, concernant d'une part la superficie du bassin versant, d'autre part la capacité de la retenue. Nous avions demandé que ces opérations soient effectuées préalablement à toute autre. Elles ne l'ont pas été du tout.

- III - CONCLUSIONS -

1°) A BEILOUGUE moins qu'ailleurs il ne saurait être question de faire un projet de barrage sans données sérieuses sur la superficie du bassin versant et sur le volume de la retenue. C'est évidemment par la topographie qu'il faut commencer.

2°) Cas données topographiques permettront soules de déterminer et le projet de BELLOUGUE est réalisable: soit qu'on découvre un déversoir à une cote acceptable (ce qui paraît deuteux), soit qu'on puisse stocker l'eau annuel-le avec une digue de quelques mètres de hauteur. Dans la négative, il faudra abandonner; le projet.

Je) La confection de vannes de vidange crée diverses suggestions : complications d'exécution, souci d' étanchéité autour de la prise, nécessité d'un mécanisme sûr, rustique et robuste. Elles ne paraissent pas insurmontables. Il seprit pout être bon néanmoins de s'assurer, auprès dés Services compétents, que l'eau agricole du barrage sera étre tivement et rationnellement utilisée.

. 40) Je maintiens que l'édification d'une digue en terre de quelques mètres de hauteur à BEILOUGUE ne pose aucun problème sérieux d'étanohéité.

DAKAR, le 14 Mars 1951

Jean ARCHAMBAULT.